

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2019

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

## Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 :

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement urgentes qui pourraient survenir avant le vote du budget dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent et s'engage à reprendre ces dépenses au budget 2019.

## Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Pour financer des besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de contracter une ouverture de crédits d'un montant de 100 000 € auprès du Crédit Agricole.

## Dérogation au repos dominical des salariés dans les commerces de détail accordées par le maire pour l'année 2019 :

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les dérogations au repos dominical des salariés dans les commerces de détail de la commune pour les 5 dimanches de décembre 2019 (fêtes de fin d'année).

## Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe :

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35 h) à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

## Pouvoirs délégués :

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 11 janvier 2019 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT

